JUGEMENT DU FAIT DE PRIER LA NUIT POUR CONSOLIDER SA MÉMORISATION DU CORAN

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Règles liées au Coran



Jugement du fait de prier la nuit pour consolider sa mémorisation du Coran
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.



Télécharger | 0min 29

Question :
Abdul'Aziz dit : honorable cheikh. Salam alaykoum, ô notre Cheikh. La journée, je mémorise le Coran et la nuit, après la 'icha, je me lève pour accomplir des prières surérogatoires. Mon intention est de consolider ce que j'ai mémorisé du Livre d'Allah. Quel est le jugement de ma prière avec cette intention ?

Réponse :

Ceci est une bonne chose. Tu es récompensé pour ta prière et tu es récompensé pour ta récitation du Coran inchaAllah. Et le fait que tu veilles sur ta mémorisation [du Coran] est une adoration également.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

 Traduit et publié par an-nassiha.com

 **Source :** alfawzan.af.org.sa/node/13620